



# *Gestion et entretien des stations hydrométriques*

*Réseau de surveillance  
et Réseau complémentaire quantitatif  
des eaux souterraines*

*Année 2024*

---



## Sommaire

Sommaire.....	1
1. Contexte général.....	2
2. Liste des stations suivies.....	2
3. Gestion des réseaux .....	5
3.1. Entretien des stations.....	5
3.1.1. Le matériel.....	6
3.2. Récupération des données .....	6
3.3. Historique des jaugeages.....	6
4. Traitement des données .....	7
4.1. Hydrogrammes.....	7
4.2. Courbes de tarage.....	7
4.3. Bancarisation 2024 .....	7
5. Évolution hydrologique durant le cycle 2023-2024 .....	8
6. Diffusion des données .....	8
Annexe 1 : photographie sur la gestion des stations.....	9
Annexe 2 : hydrogrammes ou limnigrammes des sources étudiées .....	10

## 1. Contexte général

La Directive Cadre dans le domaine de l'Eau prévoit la mise en place d'un réseau de surveillance des eaux souterraines. Ce réseau a été mis en place dès janvier 2007 sur le territoire du Parc. Il se substitue à l'ancien réseau patrimonial. Il concerne avec le réseau complémentaire 39 stations.

Ces réseaux ont pour but de fournir une connaissance patrimoniale de la ressource aquifère sur le plan quantitatif et de répondre aux objectifs suivants :

- contribuer à élaborer et à mettre en œuvre les réglementations nationales et européennes,
- fournir des éléments actualisés aux services déconcentrés de l'Etat, dans leur tâche de mise en œuvre de la Loi sur l'Eau,
- orienter et évaluer les programmes des Etablissements Publics,
- assurer l'information de l'ensemble des acteurs de l'eau, notamment sur l'impact global des activités humaines, afin de les sensibiliser à la préservation de la ressource.

Les territoires concernés par ce réseau sont le Larzac septentrional, le Causse Rouge, le Causse de Sauveterre, les Avant-Causse Saint-Affricain, le Causse de Guilhaumard et les Monts de Lacaune.

Ce rapport rend compte de la gestion et de l'entretien des stations hydrométriques pour l'année 2024.

## 2. Liste des stations suivies

Les deux réseaux de mesure sont constitués de 39 stations hydrométriques.

<u>Nom</u> <u>Code Hydroportail</u> <u>Code BSS</u>	<u>Entité géographique</u> <u>concernée</u>	<u>Commune</u>	<u>Source utilisée</u> <u>pour AEP</u>
Source de l' <b>Adoux</b> <b>O3584622</b> <b>BSS002DHWY</b>	Avant Causse St-Affricain	Saint-Jean d'Alcapiès	Non
Sources d' <b>Aigubelle</b> et de Roubiérrou <b>O3574611</b> <b>BSS002DHZA</b>	Larzac septentrional	St-Paul-des-Fonts	Oui
Source de la <b>Balastière</b> <b>O3410001</b> <b>BSS002DHXZ</b>	Larzac septentrional	Tournemire	Oui

Source de la <b>Barbade</b> <a href="#">O3230002</a> <a href="#">BSS002CGMF</a>	Causse Rouge	Aguessac	Non
Source de la <b>Bastide</b> <a href="#">O5000002</a> <a href="#">BSS002BKPP</a>	Causse de Sauveterre	Séverac-le-Château	AEP privée
Source de <b>Beldoire</b> <a href="#">O3130001</a> <a href="#">BSS002BKRX</a>	Causse de Sauveterre	Les Vignes	Oui (Camping)
Source de <b>Berlières</b> <a href="#">O3565711</a> <a href="#">BSS002EPFG</a>	Causse Guilhaumard	Fondamente	
Source du <b>Boundoulaou</b> <a href="#">O3401011</a> <a href="#">BSS002DHPK</a>	Larzac septentrional	Creissels	Oui
Source de <b>Bousterjack</b> <a href="#">O3230003</a> <a href="#">BSS002CGNZ</a>	Causse Rouge	Aguessac	Oui
Source de <b>Buzareingues</b> <a href="#">O5010001</a> <a href="#">BSS002BKNE</a>	Causse de Sauveterre	Buzeins	Non
Source de <b>Cayrac</b> <a href="#">O5000003</a> <a href="#">BSS002BKPS</a>	Causse de Sauveterre	Séverac-le-Château	Oui
Source de <b>Céras</b> <a href="#">O3500002</a> <a href="#">BSS002EPGZ</a>	Monts de Lacaune	Brusque	Oui
Source du <b>Cernon</b> <a href="#">O3410002</a> <a href="#">BSS002DHZM</a>	Larzac septentrional	Sainte-Eulalie-de-Cernon	Non (pisciculture)
Source de la <b>Chartreuse</b> <a href="#">O3574612</a> <a href="#">BSS002EPBW</a>	Avant Causse St-Affricain	Marnhagues et Latour	Non
Source des <b>Douzes</b> <a href="#">O3430001</a> <a href="#">BSS002DHNM</a>	Causse Rouge	Comprégnac	AEP privée
Source de la <b>Dragonnière</b> <a href="#">O3584623</a> <a href="#">BSS002DHWC</a>	Avant-Causse Saint-Affricain	Saint-Affrique	Oui
Source de <b>Duc</b> <a href="#">O5045513</a> <a href="#">BSS002BKDN</a>	Causse de Sauveterre	Campagnac	AEP privée
Source du <b>Durzon</b> <a href="#">O3334021</a> <a href="#">BSS002DJTN</a>	Larzac septentrional	Nant	Oui
Source d' <b>Esparses</b> <a href="#">O5030001</a> <a href="#">BSS002BJWV</a>	Causse de Sauveterre	Vimenet	Oui

Source de l' <b>Espérelle</b> <a href="#">O3394031</a> <a href="#">BSS002CGUB</a>	Larzac septentrional	La Roque Sainte-Marguerite	Oui
Sources de <b>Fousette</b> et de Faruel <a href="#">O3565712</a> <a href="#">BSS002EPCN</a>	Larzac septentrional	Saint-Beaulize	Oui
Source de <b>Glassac</b> <a href="#">O7220001</a> <a href="#">BSS002BJWT</a>	Causse de Sauveterre	Pierrefiche d'Olt	Non
Source de la <b>Gloriette</b> <a href="#">O3565713</a> <a href="#">BSS002EPDT</a>	Larzac septentrional	Cornus	Oui
Source de l' <b>Homède</b> <a href="#">O3401012</a> <a href="#">BSS002DHPY</a>	Larzac septentrional	Creissels	Oui
Source de <b>Lestang</b> <a href="#">O5045511</a> <a href="#">BSS002BKAN</a>	Causse de Sauveterre	Saint-Saturnin-de-Lenne	Oui
Source de <b>Mas de Lafon</b> <a href="#">O3141011</a> <a href="#">BSS002CGDZ</a>	Causse de Sauveterre	Mostuéjols	Non
Source de <b>Mayrinhac</b> <a href="#">O5030002</a> <a href="#">BSS002BJWW</a>	Causse de Sauveterre	Vimenet	Oui
Source de la <b>Mouline</b> <a href="#">O3410003</a> <a href="#">BSS002DHZH</a>	Larzac septentrional	Lapanouse-de-Cernon	AEP privée
Source du <b>Moulin Gauty</b> <a href="#">O3574613</a> <a href="#">BSS002DHXY</a>	Avant Causse St-Affricain	Saint-Jean Saint-Paul	Oui
Source de <b>Rauze</b> <a href="#">O3410004</a> <a href="#">BSS002DHZN</a>	Larzac septentrional	Lapanouse-de-Cernon	Non
Source de <b>Roquaizou</b> <a href="#">O7220001</a> <a href="#">BSS002BKFB</a>	Causse de Sauveterre	Banassac	Oui
Source de <b>Saint-Pierre</b> <a href="#">O3230004</a> <a href="#">BSS002CFUR</a>	Causse Rouge	Verrières	Oui
Source de <b>Ségala</b> <a href="#">O5010002</a> <a href="#">BSS002BKNE</a>	Causse de Sauveterre	Lapanouse-de-Séverac	Non
Source de la <b>Serre</b> <a href="#">O5045512</a> <a href="#">BSS002BKCV</a>	Causse de Sauveterre	Campagnac	Non
Source de la <b>Sorgues</b> <a href="#">O3565714</a> <a href="#">BSS002EPFC</a>	Causse Guilhaumard	Cornus	Captage privé pour le hameau

Source de <b>Tantayrou</b> O5010003 BSS002BKKU	Causse de Sauveterre	Lapanouse-de-Séverac	Non
Source de <b>Taillade</b> O3594021 BSS002DHJQ	Avant Causse St-Affricain	Saint-Affrique	Non
Source du <b>Taurin</b> O3460001 BSS002DHJW	Avant Causse St-Affricain	Saint-Rome de Tarn	Oui
Source de <b>Verlenque</b> O5000004 BSS002BKQK	Causse de Sauveterre	Séverac-le-Château	Non

### 3. Gestion des réseaux

Les tournées ont été effectuées par Christophe APOLIT, hydrogéologue au sein du Parc naturel régional des Grands Causses et par Jean-Louis POLYCARPE ainsi que par des Agents d'Entretien de l'Espace Rural (AEER).

#### 3.1. Entretien des stations

Les tubes de mesure et les échelles sont nettoyés et décolmatés mensuellement (cf. annexe II). Le seuil est également nettoyé et débarrassé d'éventuels embâcles. Certains sites demandent un entretien systématique, car des éléments carbonatés importants se déposent sur le seuil. C'est le cas par exemple, de la station de l'Homède et du Boundoulaou. Tout corps étranger, présent au droit ou en amont de la station, susceptible de perturber la mesure, est évacué.

Les pierres, les sables et limons apportés par les crues sont retirés de la section afin de conserver une géométrie constante du lit.

En période estivale, un débroussaillage des berges est effectué ainsi qu'un faucardage des végétaux aquatiques présents au droit de la station et en aval immédiat s'ils présentent un risque de détarage.

Chaque événement de la vie de la station, entretien, paramétrage des appareils, changement de piles, jaugeages... est enregistré dans un cahier de bord qui sert lors du traitement des données.

### 3.1.1. Le matériel

Le matériel d'acquisition (enregistreurs de hauteur d'eau thalimède, CTD, ecolog1000) est également vérifié, réparé, voire remplacé suivant l'état de fonctionnement.

En 2024, il a été nécessaire de remplacer huit appareils. Une station, la Sorgues a bénéficié d'une mise à jour de son système permettant la télétransmission des données :

Mas de Lafon	O3141011	Sonde de pression
Sorgues	O3565714	Sonde de pression avec télétransmission
Tantayrou	O5010003	Sonde de pression
Beldoire	O3130001	Sonde de pression
Boundoulaou	O3401010	Sonde de pression
Cayrac	O5000003	Sonde de pression
Duc	O5045513	Sonde de pression
Lestang	O5045511	Sonde de pression

Tableau 1 : Matériel mis à jour en 2024

### 3.2. Récupération des données

La fréquence d'intervention est mensuelle à trimestrielle pour la récupération des données. Elle consiste à :

- récupérer les données à l'aide d'un ordinateur muni d'une commande infrarouge, (cf. annexe II),
- reparamétrer si besoin et vérifier le bon fonctionnement des appareils.

Pour des besoins ponctuels ou des demandes urgentes des services de l'Etat ou bureau d'études, les données peuvent être récupérées depuis le siège du Parc grâce à la télétransmission. Sont concernées par cette télétransmission, les sources de l'Espérelle, du Durzon, du Cernon, de Céras, du Ségala, de Bastide, du Taurin et de la Sorgues.

Depuis 2 ans les stations télétransmises servent à alimenter le BSH (Bulletin de Situation Hydrologique) du BRGM. Six des neuf stations du département sont des stations PNRGC.

### 3.3. Historique des jaugeages

Aucun nouveau jaugeage au cours de l'année 2024.

## 4. Traitement des données

### 4.1. Hydrogrammes

Les données enregistrées (hauteurs d'eau mesurées au pas de 15-30 minutes) sont analysées et validées au Parc naturel régional des Grands Causses :

- contrôle des dates,
- corrections d'éventuelles dérives,
- interprétation des variations et corrections nécessaires.

Les données expertisées à l'aide du logiciel Octave sont bancarisées sur l'Hydroportail qui s'occupe de les convertir en débit à l'aide des courbes de tarage et du calcul des statistiques de chaque station. (Cf. annexe I).

### 4.2. Courbes de tarage

Les courbes de tarage de toutes les stations sont inchangées en 2024.

### 4.3. Bancarisation 2024

En 2023, l'hydrogéologue (APOLIT Christophe) en charge du traitement des données a suivi une formation au CVRH de Toulouse intitulé « critique et validation des données hydrométriques ». Cette formation s'inscrit dans la démarche qualité du Parc et consolide son expertise dans le domaine.

A ce jour, l'ensemble des stations du réseau Agence a pu être bancarisé sans soucis.

## 5. Évolution hydrologique durant le cycle 2023-2024

Le cycle hydrologique 2023-2024 débute fin octobre, début novembre, sur quasi l'ensemble du territoire, hormis une bande sud (Sorgues, Berlière, Durzon) qui, à la faveur d'un épisode cévenol, enregistre une reprise du cycle hydrologique plus précoce à la mi-septembre.

La fin du cycle est observée le 16 octobre sur l'ensemble du territoire, ce qui nous donne une durée comprise entre 397 et 362 jours pour le cycle hydrologique 2023/2024.

Du mois d'octobre 2023 à février 2024, on observe des crues régulières mais de faible intensité, qui, à défaut de complètement recharger les aquifères, contribuent au maintien des débits. C'est durant le printemps que la recharge sera la plus efficace, avec notamment 3 grosses crues, respectivement début mars, fin mars début avril et début du mois de mai. La crue de début mai maintiendra les débits à des niveaux hauts jusqu'au mois de juin, début de la période d'étiage. Aucun orage d'été ne viendra réalimenter les sources, si bien que du mois de juin à septembre on observe un lent tarissement de nos aquifères. Les débits d'étiage sont cependant de bonne facture au vu de la recharge efficace au printemps.

Après des années 2022 et 2023 très déficitaires (2022 a été pour beaucoup de stations l'année la plus sèche enregistrée), le cycle hydrologique 2023/2024 retrouve des couleurs et se situe dans la moyenne observée depuis la mise en place des stations.

## 6. Diffusion des données

Le présent rapport est diffusé aux partenaires Région Occitanie et Agence de l'eau Adour-Garonne, et sous format dématérialisé à la DDT de l'Aveyron, Sous-préfecture de Millau, ainsi qu'aux 119 communes du Parc, aux S.I.A.E.P, syndicats mixtes du bassin versant Tarn-Amont et aux particuliers concernés par les sources étudiées.

Ce rapport est également disponible sur le site internet du Parc à l'adresse suivante : <https://www.parc-grands-causses.fr/gestion-de-leau>

Une consultation libre de droits des données de débits est possible à partir de l'URL suivant : <https://www.hydro.eaufrance.fr/>

Annexe 1 : photographie sur la gestion des stations



*Récupération des données*

Annexe 2 : hydrogrammes ou limnigrammes des sources  
étudiées



